

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADOU, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-079

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**4- ENVIRONNEMENT****Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) 2 - validation des actions sous pilotage Quimperlé Communauté (annexe)**

Le dispositif « PAPI » (Programme d'Action de Prévention des Inondations) est un appel à projet initié par l'État depuis 2002. Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ces programmes sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements et constituent le cadre d'un partenariat étroit avec l'Etat en matière de prévention des inondations.

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta, qui a été labellisé en mai 2016 et comprenait 40 actions à réaliser sur 6 ans par 4 maîtres d'ouvrage différents (l'Etat, le SMEIL devenu SMBSEIL, Quimperlé-Communauté et la Ville de Quimperlé), se termine fin 2022.

Afin de poursuivre la démarche engagée, le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL) se propose de porter un second programme, appelé PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta.

Ce dernier sera transmis aux services de l'Etat en juin 2022 et comprendra 16 actions à réaliser sur la période 2023 - 2029, dont huit seront portées par le SMBSEIL, deux par Quimperlé-Communauté, quatre par la Ville de Quimperlé. Deux actions concerneront directement les aides de l'Etat aux particuliers et aux entreprises.

Le montant global du PAPI 2 est estimé à 1 167 K€, en comprenant l'animation (estimée à 143 000€), ainsi que les actions d'aides directes de l'Etat pour l'équipement des particuliers, entreprises et bâtiments publics (estimées à 670 000€).

Les co-financeurs que sont l'Etat et le Département du Finistère participent globalement à hauteur de 60%.

Quimperlé-Communauté est identifiée pour porter les 2 actions suivantes :

- Intégration des coordonnées des abonnés Eau en zone inondable (du logiciel INCOM de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté) au système d'alerte de la Ville de Quimperlé (GEDICOM).
Action à programmer pour 2024. Budget estimatif 10 000 €, financé à hauteur de 30% par le Département du Finistère ;
- Optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé.
Action à programmer sur 2023-2024. Budget estimatif 50 000 €, financé à hauteur de 80% (50% par l'Etat et 30% par le Département du Finistère).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'intégration de ces 2 actions sous pilotage de Quimperlé-Communauté dans le PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta

- AUTORISER le Président à solliciter les subventions correspondantes une fois le PAPI 2 labellisé
- AUTORISER le Président à engager ces actions une fois les accords de subventions obtenus

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'intégration de ces 2 actions sous pilotage de Quimperlé-Communauté dans le PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes une fois le PAPI 2 labellisé
- AUTORISE le Président à engager ces actions une fois les accords de subventions obtenus

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC



PAPI II Ellé Isole Laïta

Actions sous MO Quimperlé-Co



Figure 1 : la Laïta en crue à Quimperlé (décembre 2013, Source : B. Thomas)

Table des matières

Fiche n°III-3 : Intégration des coordonnées des abonnés Eau en zone inondable (du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté) au système d’alerte de la Ville de Quimperlé 3

Fiche action n°VI-1 Optimisation de l’ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé..... 5

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche n°III-3 : Intégration des coordonnées des abonnés Eau en zone inondable (du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté) au système d'alerte de la Ville de Quimperlé

Objectif

Cette action vise l'amélioration du recensement des nouveaux arrivants en zone inondable de Quimperlé lors de leur demande d'ouverture d'un compteur d'eau potable à la régie des eaux de Quimperlé-Communauté.

Elle permettra également la mise à jour automatique de la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé dans le cadre de son PCS.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1, le SMBSEIL s'est rapproché de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté afin que des documents de sensibilisation au risque inondation (Petit guide des inondations à Quimperlé, magnets frigo sur les bons gestes à adopter, ...) soient remis aux nouveaux arrivants en zone inondable de Quimperlé lors de leur demande d'ouverture d'un compteur d'eau potable.

Cependant, cela n'est aujourd'hui pas mis en œuvre car le logiciel de la régie des eaux ne permet pas d'identifier si la nouvelle adresse du demandeur est située ou non en zone inondable.

Cette action consiste en une amélioration de ce logiciel afin d'identifier les adresses situées en zone inondable et à proposer un formulaire d'inscription spécifique aux usagers situés en zone inondable, comprenant notamment le recueil du consentement à être inscrit dans la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé.

Cette action comprend également une amélioration du logiciel de la régie des eaux pour permettre une automatisation de la mise à jour de la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé.

Territoire concerné

Quimperlé-Communauté

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Quimperlé-Communauté
- Modalité de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL, collaboration Ville de Quimperlé

Plan de financement

Coût estimatif : 10 000 euros HT

- Quimperlé-Communauté : 70% ; 7 000 € HT
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 3 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	10 000 €				

Indicateur de suivi/réussite

Amélioration du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté afin qu'il permette notamment une mise à jour la base de données du logiciel d'alerte à la population de Quimperlé

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°VI-1 Optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé

Objectif

Cette action vise à d'optimiser l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand situé sur le Doudu à Quimperlé.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1 (Action VII-3), le SMBSEIL a lancé une étude (qui devrait rendre ses conclusions fin 2022), sur cet ouvrage dont l'objectif est d'en réaliser un diagnostic et d'identifier les possibilités d'optimisation pour en améliorer le fonctionnement.

Cet ouvrage, propriété de la commune de Quimperlé est mis à disposition de Quimperlé-Communauté. Il a fait l'objet d'une réhabilitation et d'un rehaussement en 2007 sous maîtrise d'œuvre de la DDE du Finistère. Il s'agit d'un ouvrage écrêteur de crues de 3,6m de hauteur, pour un volume de 61 500 m³. Il protège la haute-ville de Quimperlé des crues du Doudu (une quinzaine de particuliers et la Maison France Services).

L'arrêté préfectoral d'autorisation date du 21/12/2006. Cet ouvrage n'a pas été classé au sens de l'ancien décret digue. Il va faire l'objet d'une demande d'autorisation en tant qu' « aménagement hydraulique » au sens de la nouvelle réglementation en vigueur suite à l'étude actuellement en cours.

Si l'étude actuellement en cours préconise des aménagements d'optimisation de cet ouvrage, ils seront réalisés dans le cadre de la présente fiche action sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté.

Il s'agira vraisemblablement plutôt d'instrumenter cet ouvrage, afin que la Ville de Quimperlé puisse anticiper toute surverse dans le cadre de son PCS, et de l'équiper d'une grille anti-embâcle. A ce jour il n'est pas prévu d'y effectuer des travaux lourds de rehausse par exemple.

Territoire concerné

Commune de Quimperlé

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Quimperlé-Communauté
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL
- Réalisation des travaux par un prestataire

Plan de financement

Coût Estimatif : 50 000 € HT

- Quimperlé-Communauté : 20% ; 10 000 € HT
- Etat (FPRNM) : 50% ; 25 000 € HT
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 15 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
25 000 €	25 000 €				

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des aménagements d'optimisation de l'ouvrage préconisés par l'étude ANTEA (PAPI 1).